



Dû le: 30 JUIN

Le programme de remboursement des Chevaliers de Colomb « *Nourrir les familles* » a été lancé en 2012. En vertu de ce programme, les conseils locaux des Chevaliers de Colomb ou les assemblées font un don annuel de 500 \$ ou plus au chaque 500 livres de denrées alimentaires à une banque alimentaire communautaire ou paroissiale. Pour chaque don de 500 \$ au chaque 500 livres de denrées alimentaires, le conseil ou l'assemblée pourra recevoir un remboursement de 100 \$ de la part du Conseil Suprême. Les remboursements ne pourront pas dépasser 500 \$ par année fraternelle et par conseil ou assemblée. Pour les cercles des Écuyers Colombiens, le don devra être d'au moins 100 \$ et chaque cercle pourra recevoir un remboursement de 20 \$ pour chaque don de 100 \$. Les demandes de remboursement devront être faites au cours de l'année fraternelle du don.

Si leurs ressources le permettent, les conseils, les assemblées et les cercles peuvent venir en aide à plusieurs banques alimentaires. Pour bénéficier du remboursement, le montant minimal donné à chaque banque alimentaire doit être de 500 \$ (100 \$ pour les cercles).

En plus du remboursement pour les dons financiers, les conseils, les assemblées et les cercles pourront également recevoir une plaque « *Nourrir les familles* » (et, pour les années suivantes, des plaquettes gravées des années de leur participation) en reconnaissance du soutien bénévole aux banques alimentaires. Un important soutien en main d'œuvre bénévole est nécessaire et il faut remplir la Section II du formulaire avec un bref compte rendu du service bénévole fourni.